



Règlement Intérieur
2024/2025

Accueil de Loisirs « Les Moussaillons »

8, Rue de Brouet

01.60.03.47.10

Ou 06.73.08.78.68

accueildeloisirs@lemesnilamelot.fr

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants, de 3 à 11 ans révolus, habitants et/ou scolarisés dans la commune (ou domiciliés pendant les vacances chez un parent résidant au Mesnil-Amelot).

Les animateurs organisent les activités permettant le développement harmonieux de l'enfant,

Dans le respect des règles fixées par le Service Départemental de la Jeunesse,

De l'Engagement et des Sports (SDJES)

TARIFS (commune du Mesnil-Amelot) HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE

L'Accueil de Loisirs « Les Moussaillons » est ouvert toute l'année du lundi au vendredi, hors jours fériés et fermetures exceptionnelles annoncées préalablement.

Les enfants sont accueillis pendant les vacances scolaires à la **journée** ou en **demi-journée** avec ou sans restauration **et les mercredis**.

PERIODE SCOLAIRE ET LES MERCREDIS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- De 07h00 à 08h10 - Accueil du matin 1,00 €
- De 16h30 à 18h30 - Accueil du soir 1,00 €

Mercredi :

- De 07h00 à 11h30 - ½ journée matin sans cantine 3,00 €
- De 07h00 à 13h30 - ½ journée matin avec cantine 3,00 € + prix repas
- De 11h30 à 18h30 - ½ journée après-midi avec cantine 3,00 € + prix repas
- De 13h30 à 18h30 - ½ journée après-midi sans cantine 3,00 €
- De 07h00 à 18h30 - Journée sans cantine 5,00 €
- De 07h00 à 18h30 - Journée avec cantine 5,00 € + prix repas

PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES

- De 07h00 à 11h30 - ½ journée matin sans cantine 3,00 €
- De 07h00 à 13h30 - ½ journée matin avec cantine 3,00 € + prix repas
- De 11h30 à 18h30 - ½ journée après-midi avec cantine 3,00 € + prix repas
- De 13h30 à 18h30 - ½ journée après-midi sans cantine 3,00 €
- De 07h00 à 18h30 - Journée sans cantine 5,00 €
- De 07h00 à 18h30 - Journée avec cantine 5,00 € + prix repas

Toute plage horaire commencée est due dans son intégralité.

Toute absence non justifiée et non annulée entraînera l'émission du titre de paiement.

MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER LES HORAIRES DE FERMETURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Tout retard supérieur à 10 minutes, entraînera systématiquement l'émission d'un titre de paiement de 5 euros.

Rappel : La prise en charge des enfants pendant les vacances scolaires et les mercredis

Se fait par l'équipe d'animation :

- Le matin avant 9h00
- le soir jusqu'à 18h30

Les tarifs indiqués ci-dessus ne concernent pas la commune de Maureard

INSCRIPTION

TOUT ENFANT FRÉQUENTANT L'ACCUEIL, MEME OCCASIONNELLEMENT, DOIT ETRE INSCRIT CHAQUE DEBUT D'ANNEE SCOLAIRE

Pièces à fournir :

Fiche d'autorisations diverses de l'année en cours,
attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile,
photocopies des vaccinations obligatoires (date du dernier rappel).

Tous les renseignements sont à remplir en ligne sur : **eNeos - Portail Famille**

Merci de remplir impérativement toutes les rubriques et d'ajouter la photo de votre enfant dans l'onglet prévu.

(Le portail FAMILLE mis à disposition des parents facilite les échanges avec l'Accueil de Loisirs et permet un suivi des prestations. Il propose la pré-réservation d'activités ainsi que la mise à jour de vos données personnelles).

SANS INSCRIPTION, L'ENFANT NE POURRA ETRE ACCEPTÉ A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Pour des raisons d'organisation et de responsabilité, nous vous demandons de bien vouloir respecter un délai d'inscription de trois jours ouvrés pour les mercredis et les vacances scolaires.

Ce délai sera modifié en cas de pont de jour férié.

Pour toute inscription « d'urgence » ne respectant pas le délai de trois jours, un justificatif vous sera demandé.

ARRIVÉE DE L'ENFANT

Par mesure de sécurité, tout enfant doit être accompagné par un parent auprès de l'équipe d'animation.

Il sera demandé au responsable de l'enfant, dès son arrivée, de signer une feuille de présence.

DÉPART DE L'ENFANT

L'enfant ne pourra être confié le soir qu'aux parents ou aux personnes désignées sur le portail Famille e-neos.

En cas d'indisponibilité des personnes désignées, les parents peuvent prévenir l'Accueil de Loisirs par :
mail (préférable),
téléphone,
courrier.

Une pièce d'identité sera exigée ainsi que la signature sur la feuille de présence à la personne récupérant l'enfant.

PARTICULARITÉS

- Traitements médicamenteux

Aucun traitement médicamenteux ne sera administré sauf cas particulier avec projet d'accueil individualisé (PAI).

En ce qui concerne les PAI, **seules les prescriptions médicales seront prises en compte et appliquées. Aucune dérogation ne sera possible.**

- « Repas et allergie



Il est fortement recommandé aux familles de fournir les repas et goûters spécifiques à l'allergie.

Madame Elisabeth LOUREIRO, Directrice de l'Accueil de Loisirs, reste à votre écoute pour tout problème ponctuel.

En cas de non-respect du règlement, des règles de vie instaurées dans le centre, et d'un comportement inadapté à la vie en collectivité (violence, agressivité), le Maire après avoir rencontré les parents, se réserve le droit d'exclure l'enfant concerné.

Fait à : Le Mesnil-Amelot, le 1er juillet 2024

Le Maire,
Alain AUBRY



Merci de dater, signer le présent règlement intérieur à remettre à l'Accueil de Loisirs.

Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement,

Nom et prénom du représentant légal

Le :

Signature